

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/06/2025 - 12404 - 2015 B 05691 - 814 954 053 - 2 FB

DÉPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 5 JUIN 2025
SOUS LE N° 12409

Certifié conforme
à l'original -



DEPOT GREFFE

2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

SASU 2 FB

2 rue HIPPOLYTE CAILLAT
94290 VILLENEUVE LE ROI

Siret : 81495405300017

SAS AMA

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile de France

9 Rue de Normandie 92400 COURBEVOIE

Tél. 01.49.05.04.20.

Fax. 01.49.05.04.26.

FB

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 FB</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <u>2 rue HIPPOLYTE CAILLAT 94290 VILLENEUVE LE ROI</u>					
Numéro SIRET* <u>8 1 4 9 5 4 0 5 3 0 0 0 1 7</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>9</u>		
			Exercice N clos le <u>30/09/2023</u>		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	21 433
	Immobilisations financières* (1)		040	042	220
	Total I (5)		044	048	21 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	15 768
			072	074	18 443
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	45 622
		Charges constatées d'avance *	092	094	3 740
	Total II		096	098	83 573
	Total général (I + II)		110	112	105 227
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 500	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	250	
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134	46 381	
	Résultat de l'exercice		136	13 696	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	62 827	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	10 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	32 399	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	42 399		
Total général (I + II + III)		180	105 227		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	19 800
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Cegid Group

AB

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SASU 2 FB Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice N clos le 30/09/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{	biens		215		214	531 626
			services*		217		218	13 140
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224	19 800
	Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	564 566	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	149 104	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	11 384	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - immobilier :)					242	239 081	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 908		244	1 908	
	Rémunérations du personnel*					250	123 086	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 692	
	Dotations aux amortissements*					254	2 194	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	1	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	548 453	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	16 113	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280		
	Produits exceptionnels					290		
	Charges financières					294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
	Impôts sur les bénéfices*						306	2 417
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	13 696	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 696	314		
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	2 417		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux-cs d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
			Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	16 113	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356				
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	16 113	372		

PB

Désignation de la société : SASU 2 FB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 105 227 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 13 696 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées

Evaluation des stocks :

- [] - Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
[X] - Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Autres éléments significatifs

le cabinet comptable ne participe pas à l'inventaire physique ni à sa valorisation.

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	220		220
Créances de l'actif circulant	34 211	34 211	
Charges constatées d'avance	3 740	3 740	

FB

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	15 768
Total	15 768

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
charges d exploitation	3 740		
Total	3 740		

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	10 000			10 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes	32 400	32 400		
Produits constatés d'avance				

Charges à payer

	Montant
Total	

FB

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2 500,00 euros décomposé en 250 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	250	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	250	10,00

Fh.

2 FB

Société par action simplifié de 2 500.00 €
Siège social : 2 RUE HYPPOLYTE CAILLAT
94290 VILLENEUVE LE ROI
814 954 053 RCS

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20/01/2024**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 13 696 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à 46 381 €
Correspondant au compte "Report à Nouveau", créateur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le bénéfice de 13 696 € au compte "Report à Nouveau" lequel s'élèvera à 60 077 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

Le président

